

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 05 avril 2012

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 11 votants : 11

Date de convocation : 29/03/2012

L'an deux mille douze le 05 avril à 20 h 45
le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué
s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.

Présents: MM. BARILLOT Dorick, CLISSON, DECEMME, BARITAUD, RIBOT ,
THEZARD , MEUNIER , MARQUET, BARILLOT Erwan, GEORGES , MOYNET,
Absents : Mme BERLAND, NAUDIER, NIVET Christine, NIVET Agathe ---
Secrétaire de séance : Mme Michelle MEUNIER

Compte administratif 2011 05/04/2012-01

Après présentation par Monsieur le Maire le compte administratif de l'exercice 2011
est adopté à l'unanimité.

Pour le budget principal

Résultats de la section de fonctionnement :

- en dépenses : 335 116.01 euros - en recettes : 407 770.24 euros

Soit un excédent dégagé de 72 654.23 euros.

Résultats de la section d'investissement :

- en dépenses : 71 287.76 euros - en recettes : 251 253.93 euros

Soit un excédent dégagé de 179 966.17 euros.

Pour le budget annexe du commerce

Résultats de la section de fonctionnement :

- en dépenses : 0 euros - en recettes : 3 291.66 euros

Soit un excédent dégagé de 3 291.66 euros.

Résultats de la section d'investissement :

- en dépenses : 13 145.76 euros - en recettes : 18 419.68 euros

Soit un excédent de 5 273.92 euros.

Pour le budget annexe du Lotissement des Ouches

Résultats de la section de fonctionnement :

- en dépenses : 83 195.77 euros - en recettes : 83 195.77 euros

Résultats de la section d'investissement :

- en dépenses : 83 195.77 euros - en recettes : 4 000.00 euros

Soit un déficit de 79 195.77 euros.

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 05 avril 2012

**Comptes de gestion de l'exercice 2011 (budget principal Commune
et budgets annexes multi-services et Lotissement des Ouches) 05/04/2012-02**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de l'exercice 2011 - 05/04/2012-03

Budget principal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011, constatant qu'il apparaît un excédent de fonctionnement de 72 654.23 euros pour le budget principal ; le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de cette somme en section d'investissement (compte 1068) du budget 2012.

Budget annexe du multi-services

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011 du budget annexe concernant le multi-services ; constatant qu'il apparaît un excédent de fonctionnement de 3 291.66 euros ; le conseil municipal décide d'affecter la totalité en section de fonctionnement (compte 002) du budget 2012.

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 05 avril 2012

Vote du budget 2012 : 05/04/2012-04

Après étude et délibération le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2012.

Budget principal :

Section de fonctionnement :

- en dépenses et en recettes : 340 971.00 euros

Section d'investissement :

- en dépenses et en recettes : 288 676.85 euros.

Budget annexe commerce :

Section de fonctionnement :

- en dépenses et en recettes : 5 091.66 euros

Section d'investissement :

- en dépenses et en recettes : 5 273.92 euros.

Budget annexe lotissement :

Section de fonctionnement :

- en dépenses et en recettes : 269 000.00 euros

Section d'investissement :

- en dépenses et en recettes : 348 195.77 euros.

Coupe de bois effectuée par erreur dans la forêt communale : 05/04/2012-05

M. le Maire rappelle au Conseil que Monsieur PINEDA avait coupé par erreur du bois dans la forêt communale et le montant du préjudice évalué par l'Office National de la Forêt qui 'élève à 2 466.86 euros.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal est favorable a réviser cette évaluation et à demander à M. PINEDA en compensation du préjudice subi par la commune la somme de 1 500 euros (500 euros pour la valeur du bois coupé et 1 000.00 euros d'indemnité).